

CONVOCATION du CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira le :

Vendredi 5 juin 2026

A 20 heures

A la mairie de La Guerche de Bretagne.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion ;
- Rapport des décisions du Maire ;
- Déclarations d'intention d'aliéner (DIA) ;
- Elections des grands électeurs pour les sénatoriales du 27 septembre 2026 ;
- Affaires diverses.

Le 27 mai 2026

Antoine GEFFRAY
Maire


SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Quorum : 14

Présents : 23

Représentés : 03

Votants : 26

Date de la convocation : 27 mai 2026 | Date de l'affichage : 27 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de La Guerche-de-Bretagne, sous la présidence de Monsieur Antoine GEFFRAY, Maire.

Présents : Antoine GEFFRAY, Maire – Katia BONNANT – Daniel FEVRIER – Olivier DESPREZ – Carole LEGUENET – Sébastien LAMY, adjoints – Thérèse SAUDRAIS – Brigitte GARDAN – Laurence POIRIER – Dominique MARION – Yannick BESNARD – Marc LEBOISNE – Nadine BACHELIN – Véronique BRASSIER – Marie-Claire MORLIER – Idrys CLARAC – Anne TAILLANDIER – Nicolas POIRIER – Lionel COSSON – Christine FREIN – Madeleine VIEL – Angélique NOBLANC – Maxime ROCHETTE –

Excusés : Sandrine DYLLIS pouvoir à Daniel FEVRIER - Guillaume CHANTREL pouvoir à Angélique NOBLANC – Clément VAN CAUTEREN pouvoir à Maxime ROCHETTE - Thierry BARRON -

Anne TAILLANDIER a élue secrétaire de séance.

N° 2026 – 73 - APPROBATION du PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION – (Nomenclature : 5.2) -

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 20 mai 2026 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 mai 2026,**
- **AUTORISE M. le Maire ainsi que le secrétaire de ladite séance à signer le procès-verbal.**

N° 2026 – 74 - RAPPORT DES DÉCISIONS DU MAIRE – (Nomenclature : 7.10) -

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2026-30 du 20 mars 2026,

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 90 000 € HT. Sont présentées ci-dessous les décisions prises se rapportant à la section d'investissement, ainsi que les décisions de plus de 1 000 € se rapportant à la section de fonctionnement.

Année	N°	Date	N° engagement	Objet - Fournisseur	Montant
2026	82	07/05/2026	E2026-302	Matériel électroportatif Service technique - Legallais	515,69 €
2026	83	19/05/2026		Signature d'un contrat de dératisation avec la société FARAGO Bretagne	756,00 €
2026	84	20/05/2026	E2026-322	Panneau d'information toboggan la Motte Féodale - Ludoparc	264,00 €
2026	85	06/05/2026	E2026-299	Publicité lotissement Domaine de la Grange - Ouest-France	4 764,56 €
2026	86	20/05/2026	E2026-323	Panneaux de signalisation - Kelias	1 250,05 €
2026	87	21/05/2026	E2026-326	Remplacement faisceau moteur tondeuse groundmaster 4040 - Hako	3 107,18 €
2026	88	21/05/2026	E2026-328	Fournitures pour rénovation motif 3 étoiles illuminations de Noël - SC déco	1 174,08 €
2026	89	26/05/2026	E2026-334	Remplacement rideau motorisé local ex David 2 faubourg de Nantes - AF maintenance	2 620,80 €

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par M. le Maire dans le cadre de sa délégation.

Reçu le 10 juin 2026 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2026 – 75 - DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER (D.I.A.) – (Nomenclature : 2.3.3) -

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2026-30 du 20 mars 2026,

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation concernant le droit de préemption qui n'a pas été exercé sur les Déclarations d'Intentions d'Aliéner suivantes :

Arrivé en mairie le	Adresse du bien	Section et n° cadastre
11/05/2026	1 Rue de Guinefolle	AW 201
22/05/2026	3 Rue d'Anjou	AP 204 et AP 205
26/05/2026	6 Rue Saint Nicolas	AP 376

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par M. le Maire dans le cadre de sa délégation.

Reçu le 10 juin 2026 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2026 – 76 - ÉLECTION DES GRANDS ÉLECTEURS POUR LES SÉNATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2026 – (Nomenclature : 5.1)-

Le conseil municipal s'est réuni en l'hôtel de ville, le 5 juin 2026 à 20 heures.

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

Mmes Thérèse SAUDRAIS – Brigitte GARDAN – Angélique NOBLANC – M. Maxime ROCHETTE.

La présidence du bureau est assurée par le Maire.

b) Les listes déposées et enregistrées :

Composition des listes :

- Liste « Les grands électeurs du conseil municipal de La Guerche-de-Bretagne » : Antoine **GEFFRAY** - Katia **BONNANT** - Daniel **FÉVRIER** - Sandrine **DYLIS** - Olivier **DESPREZ** - Carole **LEGUENET** - Sébastien **LAMY** - Thérèse **SAUDRAIS** - Dominique **MARION** - Brigitte **GARDAN** - Thierry **BARRON** - Nadine **BACHELIN** - Idrys **CLARAC** - Anne **TAILLANDIER** - Nicolas **POIRIER** - Laurence **POIRIER** - Yannick **BESNARD** - Véronique **BRASSIER** - Lionel **COSSON** – Angélique **NOBLANC**

M. le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Le Maire indique que doivent être élus 15 délégués et 5 suppléants.

c) Élection des délégués titulaires

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 26
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 26

A obtenu :

- **Liste « Les grands électeurs du conseil municipal de La Guerche-de-Bretagne » :**
26 voix

Le quotient applicable est : $26 / 15 = 1,73$

La **liste « Les grands électeurs du conseil municipal de La Guerche-de-Bretagne »** obtient : $26 / 1,73 = 15$, soit 15 sièges.

Ainsi, 15 sièges ont été attribués.

M. le Maire proclame les résultats définitifs :

- **Liste « Les grands électeurs du conseil municipal de La Guerche-de-Bretagne » :**
15 sièges.

d) Élection des délégués suppléants

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 26
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 26

A obtenu :

- **Liste « Les grands électeurs du conseil municipal de La Guerche-de-Bretagne » :**
26 voix

Le quotient applicable est : $26 / 5 = 5,2$

La **liste « Les grands électeurs du conseil municipal de La Guerche-de-Bretagne »** obtient : $26 / 5,2 = 5$, soit 5 sièges

Ainsi, 5 sièges ont été attribués.

M. le Maire proclame les résultats définitifs :

- **Liste « Les grands électeurs du conseil municipal de La Guerche-de-Bretagne » :**
5 sièges.

Reçu le 10 juin 2026 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

QUESTIONS DIVERSES –

Le Maire refait un point sur le déroulé des inaugurations du samedi 6 juin 2026.

Il indique également que la conférence organisée dans le cadre des « Dimanches de caractère », initialement prévue le 7 juin, est annulée et reportée à une date ultérieure.

Il précise que la résidence jeunes travailleurs « La Pléiade », située quartier de la Robelière, sera livrée en juin 2026.

Il demande aux élus qui n'ont pas encore activé leur boîte mail « mairie » de le faire rapidement car dorénavant les informations seront envoyées sur ces adresses.

Brigitte GARDAN informe l'assemblée que l'association « Animations et culture en pays guerchais » recherche une association qui pourrait tenir la buvette lors du vide-grenier.

Daniel FÉVRIER rappelle la course nature organisée par les léopards guerchais le dimanche 7 juin 2026.

Sébastien LAMY informe l'assemblée que les WC automatisés situés place du Champ de Foire sont en fonctionnement depuis cette semaine.

Thérèse SAUDRAIS indique qu'une boîte à livres faite par l'association « L'outil en main du pays guerchais » va être finalisée le 17 juin prochain. Il conviendra de déterminer un lieu pour son implantation.

Séance levée à 21 heures 30

LISTE RÉCAPITULATIVE DES DÉLIBÉRATIONS

2026 – 73	Approbation du procès-verbal de la précédente réunion
2026 – 74	Rapport des décisions du Maire
2026 – 75	Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)
2026 – 76	Election des grands électeurs pour les sénatoriales du 27 septembre 2026

Présents : Antoine GEFFRAY, Maire – Katia BONNANT – Daniel FEVRIER – Olivier DESPREZ – Carole LEGUENET – Sébastien LAMY, adjoints – Thérèse SAUDRAIS – Brigitte GARDAN – Laurence POIRIER – Dominique MARION – Yannick BESNARD – Marc LEBOISNE – Nadine BACHELIN – Véronique BRASSIER – Marie-Claire MORLIER – Idrys CLARAC – Anne TAILLANDIER – Nicolas POIRIER – Lionel COSSON – Christine FREIN – Madeleine VIEL – Angélique NOBLANC – Maxime ROCHETTE –

Anne TAILLANDIER
Secrétaire de séance



Mis en ligne le 10 JUIL. 2026
Par Antoine GEFFRAY

Antoine GEFFRAY
Maire

